Mode opératoire : DSN contrôle Siret

INTRODUCTION

Le service « DSN contrôle Siret » permet aux déclarants de connaître les numéros Siret non reconnus dans le système afin de procéder à l'immatriculation des établissements correspondants avant d'émettre leur première DSN.

Pour accéder à ce service :

- Si vous vous êtes inscrit à la DSN avant octobre 2014, vous aurez accès immédiatement à ce service.
- Si vous venez de vous inscrire à la DSN, c'est-à-dire après octobre 2014, vous aurez accès à la DSN sous 24 heures et au service « DSN contrôle Siret » sous 7 jours maximum.

1. Authentifiez-vous sur la page d'accueil de net-entreprises.fr.

2. En face de « **DSN contrôle SIRET** », cliquez sur « **Accéder à la déclaration** » :

NB : Si le contrôle Siret n'apparaît pas cela signifie :

- soit que vous n'êtes pas inscrit à la DSN (nous vous conseillons donc de procéder à votre inscription à la DSN à partir de votre « **Menu personnalisé** » en cliquant sur « **Gérer les habilitations à la DSN** ») ;
- soit que les délais d'accès à ce service ne sont pas échus (24 heures après votre inscription à la DSN).

3. Accédez à la vérification de vos numéros Siret

Important : Pour vérifier votre/vos numéros Siret, vous devez constituer un fichier comme suit puis le déposer.

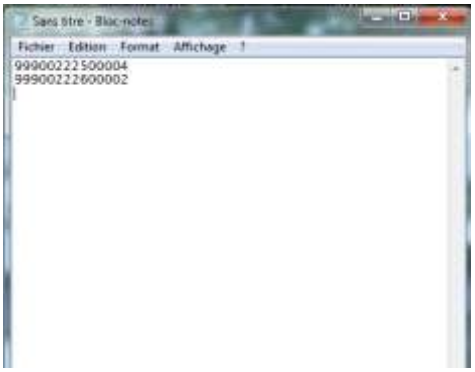

- Le fichier doit être au format « TXT » et ne pas dépasser 999 numéros Siret sous peine de rejet. Nous vous conseillons par exemple d'utiliser l'application « **bloc note** » proposée par défaut sur tous les PC.
- Chaque numéro Siret doit être sur une ligne. Vous devez donc aller à la ligne pour chaque Siret en cliquant sur « Entrée ».
- À la fin du dernier numéro Siret mentionné, laissez le curseur après le dernier chiffre (n'utilisez pas la touche « Entrée » sous peine de rejet du fichier).
- Une fois votre fichier finalisé (celui peut contenir de 1 à N numéros Siret), comme ci-dessus, renommez-le, puis enregistrez le sur votre poste en conservant le format « TXT ».

4. Déposez votre fichier à contrôler.

4.1. Cliquez sur « **Parcourir** » pour sélectionner le fichier à déposer :

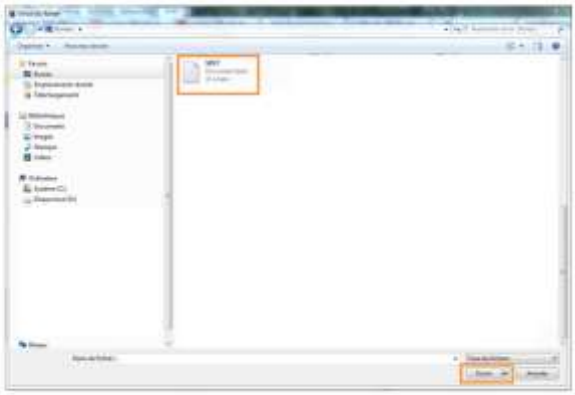

4.2. Si nécessaire, modifiez pour cet envoi l'adresse mail de réception des résultats du contrôle, puis cliquez sur « **Envoyer** » :

NB : L'adresse mail peut être modifiée pour un envoi spécifique mais vous pouvez également la modifier à partir de « **Votre menu personnalisé** », « **Modifier mes informations personnelles** ». L'adresse mail modifiée apparaitra ensuite sur votre tableau de bord.

5. Le compte rendu du contrôle Siret :

Le compte rendu du contrôle Siret vous est transmis à l'adresse renseignée lors du dépôt dans les minutes suivant la transmission de votre fichier.

5.1. Ouverture de la pièce jointe :

Nous vous conseillons d'ouvrir le fichier avec Excel pour une lecture simplifiée des retours.

5.2. Les résultats du contrôle vous sont donc présentés par numéro Siret avec un statut indiqué pour chacun de ces numéros Siret.

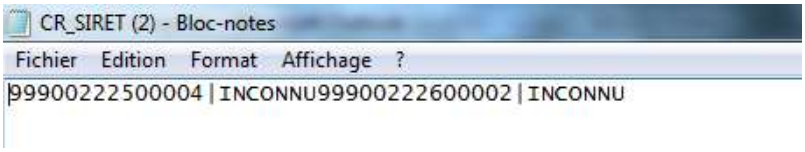

Plusieurs statuts possibles :

- **ACTIF** : Le numéro Siret est bien connu du référentiel, vous pouvez donc transmettre votre DSN concernant l'établissement.

  Les 3 statuts suivants nécessiteront la réalisation de démarche afin que votre DSN pour ces Siret relevant de ces statuts soit acceptée.
  - CESSATION D'ACTIVITÉ AU xxxx
  - ACTIF MAIS INCONNU DE L'URSSAF
  - INCONNU

- Afin de pouvoir réaliser les démarches de mise à jour de vos numéros Siret, merci de vous munir de vos données d'authentification employeur de votre compte Urssaf. Vous accèderez ainsi à un formulaire de demande de mise à jour de vos numéros Siret.
- Merci également de renseigner l'Urssaf de rattachement pour le ou les numéros Siret concernés.

- Depuis votre mail de résultat des contrôles Siret, cliquez sur le lien suivant : https://mon.urssaf.fr/urssafenligne.htm, authentifiez-vous et sélectionnez la demande "DSN - mise à jour des Siret" dans la rubrique "Échanges avec mon Urssaf".

Si vous ne disposez pas d'un compte employeur actif pour l'un de vos établissements à immatriculer, effectuez votre demande via le lien suivant http://www.contact.urssaf.fr/.

Vous pourrez dès lors sélectionner l'Urssaf compétente territorialement en fonction du lieu de l’établissement en cliquant soit sur le code postal ou la ville, soit sur la région correspondante dans la carte de France et sélectionner la demande "DSN - mise à jour des Siret" dans l'espace "mon compte".